

Il a longuement exposé le haut niveau de barbarie – massacres de masse, décapitations, négation de l'humanité – atteint par le terrorisme aujourd'hui.

Il a évoqué les 1 000 ressortissants français impliqués dans les filières djihadistes en Syrie et en Irak. Il a évoqué les manipulations auprès des jeunes et les phénomènes de désinhibition. Il a souligné que les plus hautes autorités de l'Islam en France ont clairement condamné le terrorisme et proclamé que celui-ci était en totale contradiction avec cette religion.

Il a dit que la plus grande victoire du terrorisme serait de nous conduire à mettre en cause nos libertés. Il a ajouté que ne rien faire contre le terrorisme serait porter atteinte aux libertés – et d'abord à la liberté de vivre.

Jean-Pierre Sueur a évoqué les amendements déposés par les rapporteurs et par lui-même témoignant d'une grande vigilance afin de protéger les libertés publiques tout en permettant une lutte efficace contre le terrorisme.

S'agissant d'Internet, il a dit qu'il était impossible pour lui que la « sphère internet » soit une zone de non-droit. Il a demandé la publication rapide du décret prévu par une précédente loi sur le retrait des sites pédopornographiques. Il a aussi demandé la publication simultanée des textes qui permettront le retrait des sites faisant l'apologie du terrorisme ou provoquant au terrorisme.

Lire :

>> [Son intervention dans le débat général](#)

>> [Son intervention sur l'article 9 : « Internet ne peut pas être une zone de non-droit »](#)

>> [Son explication de vote](#)

L'ensemble des interventions de Jean-Pierre Sueur du [15 octobre](#) et du [16 octobre](#) notamment sur les amendements qu'il a déposés, peuvent être consultées sur le site internet du Sénat